

OMC - DOHA

*Par Mr Mustapha BOUKHATEM
Chargé de cours à l'INC*

O.M.C - DOHA

Introduction :

Du 09 au 14 novembre 2001, la 4eme conférence ministérielle de l'OMC se tient à Doha (Qatar). Les pays membres de l'organisation ont convenu de lancer sous l'appellation de Programme de Doha pour le Développement (PDD) un nouveau cycle de négociation et d'entreprendre les travaux sur d'autres questions notamment sur la mise en œuvre des accords actuels.

Dans son ensemble la déclaration de Doha considère 21 sujets donnant lieu à des négociations tandis que les mesures de « mise en œuvre » concernent les analyses et activités de suivi des problèmes rencontrés par les pays en développement dans l'application des accords issus de l'Uruguay Round.

Les deux grands volets de cette conférence concerteront : d'une part ce qui correspond à l'agenda incorporé pour des négociations relatives aux accords sur l'agriculture, sur la réglementation des services (AGCS) et sur les droits de propriété intellectuelle (ADPIC) ; et d'autre part ce qui concerne le nouveau cycle avec les négociations sur les accès au marché pour les produits non agricoles, l'environnement (Protocole de Kyoto), les mises en œuvre et enfin les autres matières (notamment les investissements- TRIM- Conférence de Singapour)

A titre comparatif seront données quelques statistiques concernant les échanges commerciaux et du poids de certains pays dans le commerce mondial.

La quatrième Conférence ministérielle qui s'était tenue à Doha au Qatar en novembre 2001 et conformément aux accords de Marrakech de tenir une Conférence tous les deux ans succède ainsi à Seattle (1999).

Selon les propos de M. Mike MOORE, Directeur Général de l'O.M.C. : « l'avenir sera façonné à Doha, puisque que ce rendez-vous ministériel se voit dans l'obligation de réussir un programme ambitieux ou mettre en péril le devenir de l'organisation ».

Après l'échec de Seattle, le souci de réussir la prochaine conférence s'imposa.

Dès janvier de l'année 2000 débutent des négociations dans les domaines de l'agriculture et des services, domaines pesants non seulement dans le domaine de la production (2/30 de la production mondiale) mais également dans le domaine des emplois.

Le Conseil Général qui est l'organe dirigeant des activités de l'O.M.C, accepte l'offre de Qatar d'accueillir la 4eme Conférence des Ministres le 8 février 2001.

Le Président du Conseil propose une liste de sujets à l'ordre du jour le 20 avril 2001.

A l'O.M.C il y a deux (02) types de négociations :

- Le premier type de négociations, appelé « Agenda incorporé », négociations concernant les matières qui en vertu des Accords de Marrakech, font l'objet de négociations presque permanentes, programmées et sont en cours. Seules la Conférence Ministérielle peut modifier la portée, préciser les orientations ou y mettre un terme Ces matières concernent :

- Agriculture
- Services
- Droit de Propriété Intellectuelle (ADPIC-TRIPS).

- Le deuxième type de négociations, connu sous le terme de « nouveau cycle » ne concerne donc que les négociations sur les autres matières.

Ainsi nous distinguerons dans le programma de Doha ce qui a trait à l'agenda incorporé et ce qui a trait au nouveau cycle de négociations.

Agenda incorporé

1 - AGRICULTURE :

Les grands perdants de ce dossier sont bien sur les PED (Pays en développement) et les PMA(Pays moins avancés), qui ont une opposition non seulement des U.S.A. de L'U.E mais à un degré moindre le Cairns' Group.Un nouveau Groupe s'est formé ici même à Doha composé de 14 pays nommé « *Friends of the Development Box* » en faveur de l'agriculture paysanne, de la sécurité alimentaire et du développement rural, éléments essentiels à un accord agricole. La question des soutiens publics à la production et à l'exportation (380 milliards de dollars U.S. qui sont accordés sous forme de soutien dans les pays de l'O.C.D.E.) n'a pas abouti, tout en interdisant aux autres pays de soutenir leur production et leur exportation (s'ils peuvent le faire) et la protection de leur marché intérieur contre cette concurrence déloyale. Donc à la demande d'un traitement tarifaire préférentiel et de mesures spécifiques pour la petite agriculture la position des USA et de l'UE ne fait aucun doute sur le poids de l'agro-industrie de ces pays.

2 - SERVICES :

La Déclaration de Doha au titre de L'Accord général, les Membres se doivent de réglementer la fourniture des services et d'introduire de nouvelles dispositions réglementaires (synonyme de privatisation).

Les Etats auront donc beaucoup de mal à préserver le concept de service public notamment dans les secteurs de la santé, l'éducation et de l'environnement.

3 - DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE :

L'ADPIC, Accord sur les Droits de Propriété Intellectuelle, en rapport avec le commerce, cet ADPIC est une forme élaborée de droit de propriété, il touche de manière sensible les droits fondamentaux :

- Santé ;
- Ressources naturelles ;
- Divers.

a) - ADPIC Santé :

Il concerne le droit à la santé à son application ainsi que le droit aux médicaments. Les PED, devant la menace réelle des maladies et des épidémies se sont résolument unis.

La Déclaration de Doha représente une victoire puisque l'Accord sur les ADPIC n'empêche pas les pays membres d'agir pour protéger la santé publique.

Conformément aux exigences des grandes firmes pharmaceutiques, le principe de brevet n'est pas remis en cause.

La Déclaration distingue précise certaines flexibilités pour l'octroi de licences alors qu'une négociation doit avoir lieu sur la question d'importation de médicaments génériques.

b) - ADPIC ressources naturelles :

Il concerne le droit des peuples à la souveraineté sur leurs ressources naturelles.

La Déclaration annonce l'ouverture des négociations sur l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques. Le Conseil de l'ADPIC de l'O.M.C. a déjà entamé des travaux d'enregistrement devant être achevés en 2003.

Les indications sont des noms de lieux (et pour certains pays des termes associés à un lieu) qui sont utilisés pour identifier les produits présentant certaines caractéristiques car, provenant de lieux particuliers.

Pour les vins et les spiritueux, la mise en œuvre de l'article 23 établit un système d'enregistrement.

D'autres dispositions de l'Accord ADPIC traite du brevet ou non :

- Des végétaux ;
- Des animaux ;
- De la protection de variétés végétales.

c) - ADPIC divers :

Aux termes de la Déclaration de Doha, les travaux du Conseil des ADPIC doivent examiner outre, toutes les questions de mise en œuvre, mais également les points suivants :

- La relation entre l'Accord ADPIC et la Convention de l'ONU sur la diversité biologique ;
- La relation ADPIC et la protection des savoirs traditionnels ;
- La relation ADPIC et folklore.

Nouveau Cycle

Ces négociations vont se dérouler jusqu'en janvier 2005. A ce terme, une Conférence ministérielle se réunira pour enregistrer les résultats. Les négociations porteront sur les matières suivantes :

a) - Produits non agricoles :

Il concerne l'accès au marché de produits non agricoles en termes de droits de douane et de tarifs sur les produits industriels. Les PED, et plus particulièrement les pays africains ont demandé à ce qu'une étude approfondie soit menée afin de mesurer l'impact sur le développement durable de ces pays.

b) - La mise en œuvre :

Il ne s'agit pas à proprement parler de négociations sur les nouvelles matières, mais sur des modalités d'application des accords existants. C'est une demande formulée massivement par les PED. Aucun progrès notable n'a abouti pour le respect de l'Accord par les pays riches, notamment sur les textiles et les vêtements.

c) - Les autres matières :

Ce sont les questions soulevées lors de la première Conférence à Singapour. Il s'agit des questions sur l'investissement, la concurrence, les marchés publics et la facilitation du commerce. Avec la mise en œuvre, c'est le dossier qui a mieux soudé les PED qui s'opposent à un nouveau cycle demandé par les pays riches.

d) - L'environnement :

Les négociations porteront sur la relation entre les règles de l'O.M.C. et les accords internationaux en matière d'environnement, mais ces négociations ne lieront pas les pays non-signataires de ces accords internationaux (c'est le cas des Etats-Unis non-signataires de la Convention de Kyoto).

La Déclaration annonce aussi, que les négociations en matière d'environnement porteront sur la réduction ou l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires visant les biens et services environnementaux.

Ainsi, la voie est tracée pour la privatisation des services publics environnementaux (exemple : l'énergie, l'eau, les déchets).

En conclusion, les autres matières qui ne font pas l'objet de négociations sont renvoyées à des groupes de travail au sein de l'O.M.C. Ces matières sont donc, le commerce électronique, transfert de technologie, coopération technique, dette et finances, etc.

Les normes fondamentales du travail reconnues internationalement restent de la compétence exclusive de l'O.I.T.

On notera, que même si les procédures et les règles de fonctionnement de l'O.M.C. ne sont pas favorables aux PED, il n'en demeure pas moins, que Seattle et Doha ont permis à ces derniers de mieux défendre leurs intérêts.

Pays en développement (PED) et systèmes commerciaux :

Le premier réflexe commercial est de se limiter au cadre local, puis régional et enfin en corrélation avec le développement des moyens de communication et de transport, le commerce peut avoir alors une plus grande portée géographique.

Le régionalisme commercial historiquement s'est également accru de manières continue et structurée avec l'établissement d'accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux. Ces accords commerciaux régionaux (A.C.R.) sont présents dans chaque continent sans exception ou accords transcontinentaux (Mercosur, Commonwealth, Quad, Cairns

Group, ACP - ex-convention de Lome-Accord de Cotonou) :

- Afrique : U.M.A., COMESA, SACU ;
- Europe : U.E, ALE ;
- Amérique : ALENA, CARICOM, GRULAC, MERCOSUR ;
- Asie : ANASE, APEC,

On estime que plus de la moitié du commerce mondial se fait par le biais de ces A.C.R. favorisés par l'établissement de zones de libre-échange et d'unions douanières. Ces accords commerciaux préférentiels entre les pays membres d'A.C.R. ne doivent en aucun cas être un frein ou un obstacle commercial envers d'autres pays membres de l'O.M.C mais non-membre de l'A.C.R.

Le poids politique peut également jouer un rôle rassembleur avec :

- G7 : groupe des pays riches
- G15 :organe politique des pays non alignés
- G22 : composé de 22 PED, Chine, Inde et le Brésil entre autres
- ACP :groupe de 71 pays(Afrique-Caraïbes-Pacifique)
- G77 :crée en 1964(1ere CNUCED)par 77 PED ,aujourd'hui 130...

Poids Commercial et Statistiques :

- Exportations 2001 (sources : O.M.C.)

1991 2001

U. E.	504	874	+ 73%
U.S.A .	422	731	+ 73%
JAPON	315	403	+ 27%
CHINE	72	266	+ 270%

- Grands Exportateurs : en pourcentage du commercial mondial en 2001 (Sources : O.M.C.).

- U.E. : 18,4 %
- U.S.A : 15,4 %
- Japon : 8,5 %
- Chine : 6,0 %
- Canada : 5,5 %
- Mexique : 3,3 %
- Corée du sud : 3,2 %

- Taiwan :	2,6 %
- Russie :	2,2 %
- Malaisie :	1,9 %

- Pays en développement :

Exportations :

1980's	+ 4,3 %
1990's	+ 6,4 %

P.I.B./ habitant :

1980's	+ 0,4 %
1990's	+ 1,5 %

- Pays moins avancés :

Exportations :

1980's	+ 2,9 %
1990's	+ 3,2 %

P.I.B./ habitant :

1980's	- 0,6 %
1990's	+ 0,82 %

La conférence de Doha tout en ouvrant un nouveau cycle de négociations a permis d'aboutir sur un communiqué final sur le volet agricole en matière de suppression des subventions. Le volet propriété intellectuelle débouchera sur un accès universel souple aux produits pharmaceutiques en cas d'urgence sanitaire (suspension de brevets), résultat jugé historique par l'OMS. Le volet environnement reste ouvert aux seuls pays signataires du Protocole de Kyoto.

Le volet travail, la conférence considère l'OIT (organisation internationale du travail) comme seule structure internationale à traiter des questions relatives aux normes sociales.

Termes-clés :

OMC, Uruguay Round, PDD, ADPIC, TRIM, Environnement, OIT, AGCS, Agriculture, Services, Investissements, Pays en développement, Commerce, Echanges internationaux, Systèmes commerciaux, Accords commerciaux.

Bibliographie :

J. BHAGWATI "The World System" Wheatsheaf, Harvester 1991

H. BOURGUINAT "L'Entreprise Contemporaine des Zones et Blocs Régionaux" in F.CELIMENE et J.L. MUCCHELLI (ed) « Mondialisation et Régionalisation, un Défi pour l'Europe » Economica Paris 1993

M.KOSTECKI « Le Système Commercial et les Négociations multilatérales » in P.MESSERLIN et F. VELLAS (ed) « Conflits et Négociations dans le Commerce International, l'Uruguay Round » Economica Paris 1989

D.PANTZ « Institutions et Politiques Commerciales Internationales : du GATT à l'OMC » Armand Collin Collection « U » Paris 1989

M. RAINELLI « L'Organisation Mondiale du Commerce » Ed. La Découverte Paris 1999.

<http://www.wto.org/>